



Résultats du troisième trimestre

Juillet à septembre 2013

Rendre compte

Travail sécuritaire NB s'engage à assurer des normes de gouvernance et d'administration parmi les plus élevées. La direction est donc heureuse de présenter les résultats du trimestre au conseil d'administration. Le présent document résume les progrès de l'organisme vers l'atteinte de ses buts stratégiques, de ses cibles et de ses stratégies tels qu'ils ont été établis lors du processus annuel de planification stratégique et d'évaluation des risques du conseil. De plus, le document communique les risques que le conseil continue de surveiller; les priorités législatives et en matière de politiques; ainsi que les résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie. Vous pouvez vous procurer le *Plan stratégique et évaluation des risques 2013-2018* en ligne à l'adresse www.travailsecuritairenb.ca.

Table des matières

Buts stratégiques – Cibles et résultats annuels	2
La gouvernance de qualité	5
La sécurité	6
L'équilibre	7
Le service	9
La reprise du travail	10
La satisfaction et l'engagement des employés	11
Évaluation des risques	12
Priorités législatives et en matière de politiques	13
Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie	16
Notes et coordonnées	18

Vision

Des lieux de travail sains et sécuritaires au Nouveau-Brunswick.

Mission

Travail sécuritaire NB s'engage à promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire pour les travailleurs et les employeurs du Nouveau-Brunswick, et à offrir de façon efficace des services de qualité, des décisions justes et l'application impartiale des lois.

Mandat

Promouvoir la création d'une culture de sécurité en milieu de travail où tous les travailleurs et les employeurs considèrent qu'on peut prévenir tous les accidents du travail et toutes les maladies professionnelles.

Encourager la compréhension, l'acceptation et l'observation de toutes les lois dont Travail sécuritaire NB est responsable, y compris l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* et de ses règlements.

Offrir aux travailleurs blessés des prestations d'indemnisation en temps opportun, de l'aide médicale, de la réadaptation et des services de reprise du travail en toute sécurité.

Fournir une assurance durable et des services connexes aux employeurs.

Représenter les intervenants, et présenter des recommandations et des conseils au gouvernement relativement à la législation, et publier des rapports, des études et des recommandations que Travail sécuritaire NB juge à propos.

Valeurs

Nous sommes engagés à offrir à chaque client des services prompts, efficaces et bienveillants.

Nous croyons qu'une approche d'équipe assure que tous les membres de Travail sécuritaire NB travaillent en vue d'une vision, d'une mission, de valeurs et de buts communs.

Nous offrons des dirigeants compétents, énergiques et qui se concentrent sur une orientation claire pour Travail sécuritaire NB.

Nous assurons que nos décisions sont prises avec honnêteté, crédibilité et responsabilité, et ce, au sein d'une culture de discipline.

Nous assurons que nos rapports sont fondés sur la confiance, le respect mutuel, la franchise et l'échange de renseignements clairs et fiables.

Nous gérons nos ressources humaines, matérielles et financières efficacement tout en respectant notre mandat et les priorités établies.

Buts stratégiques

Cibles et résultats annuels

■ Cible atteinte ● Cible non atteinte

▲ Nouvel outil de mesure en voie d'élaboration

La gouvernance de qualité

Nous ferons preuve de transparence, de responsabilité et d'engagement envers nos intervenants par le biais de pratiques de gouvernance méthodiques, et ce, dans le meilleur intérêt de Travail sécuritaire NB.

Cible annuelle



Remarque : La gouvernance de qualité est un nouveau but que le conseil d'administration a adopté en 2013. Une cible et un indice pour surveiller les résultats en matière de gouvernance seront établis et inclus dans les rapports en 2014.

L'indice de gouvernance qui indique si le but en matière de gouvernance de qualité est atteint est fondé sur les éléments suivants :

- Évaluation : Auto-évaluation du conseil, discussion au sujet des résultats et des mesures prises relativement aux recommandations (30 %).
- Engagement : Présence aux réunions prévues à l'horaire et aux réunions clés, et possibilités de perfectionnement professionnel (30 %).
- Prise de décision : Établissement des priorités et prise de mesures à cet égard, en se servant de processus méthodiques (40 %).

La sécurité

Nos mesures concrètes en vue d'atteindre une culture de travail sécuritaire donneront lieu à une réduction du taux global de blessures subies au travail et à une diminution de la perception que les blessures subies au travail sont inévitables au Nouveau-Brunswick.

Cibles annuelles



Le taux de blessures subies au travail par 100 équivalents temps plein (ETP) sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.



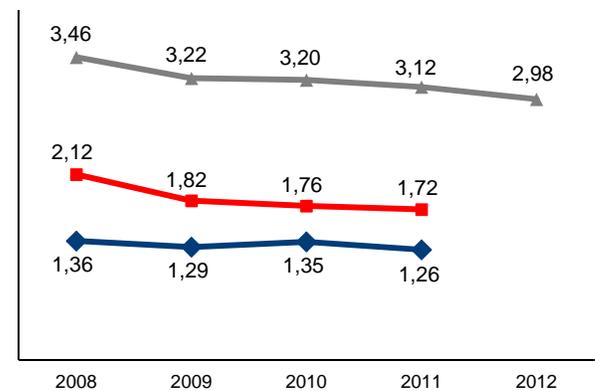
Le taux de blessures subies au travail entraînant une interruption de travail par 100 ETP au Nouveau-Brunswick sera inférieur à la moyenne du Canada.



Le pourcentage de travailleurs et d'employeurs qui croient que leur lieu de travail a une culture de travail sécuritaire sera supérieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Remarque : Nouvelle cible approuvée par le conseil d'administration en 2012. L'indice sera établi à l'automne 2013.

Taux de blessures
(Blessures pour chaque 100 ETP)



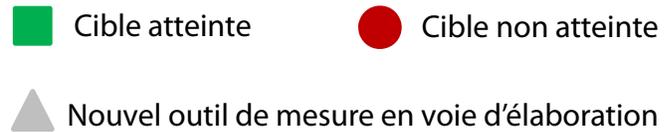
▲ Toutes les blessures pour chaque 100 ETP¹⁰
(Cible pour 2013 : < 3,19) (Cible pour 2012 : < 3,28)

■ Blessures avec interruption de travail au Canada¹²

◆ Blessures avec interruption de travail au N.-B.
(Cible < Canada)¹²

Buts stratégiques

Cibles et résultats annuels



L'équilibre

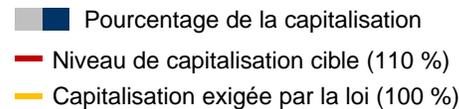
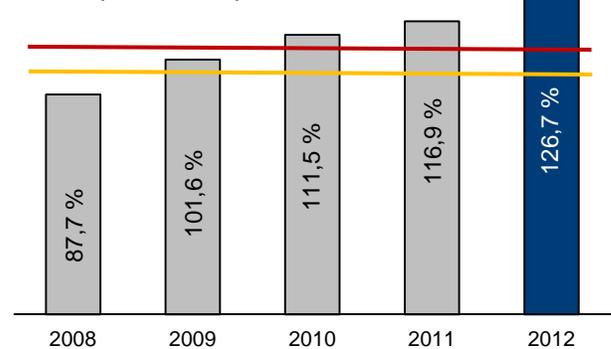
Nous garantirons les meilleures prestations possibles aux travailleurs blessés tout en gardant les taux de cotisation des employeurs aussi bas que possible.

Cible annuelle



Au strict minimum, nous maintiendrons une dette entièrement provisionnée.

Historique de la capitalisation¹



Remarque : L'historique de la capitalisation est le pourcentage de l'actif sur le passif avec le temps.

Le service

Nous offrirons des programmes et des services efficaces, mis en œuvre avec soin, compassion, compétence, rapidité et équité, et ce, dans l'intérêt des travailleurs et des employeurs.

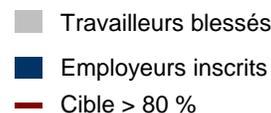
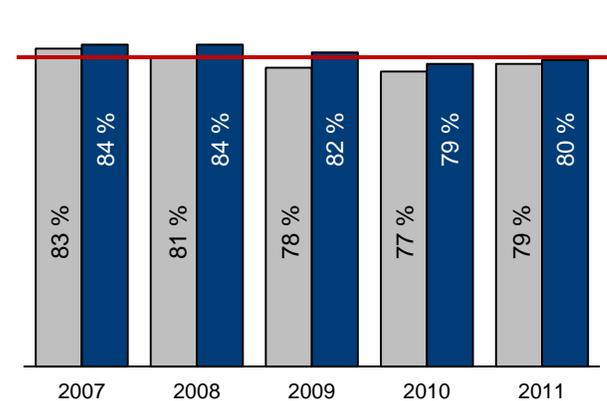
Cible annuelle



Nous maintiendrons ou dépasserons le niveau de satisfaction élevé, soit supérieur à 80 %, auquel les travailleurs blessés et les employeurs s'attendent.

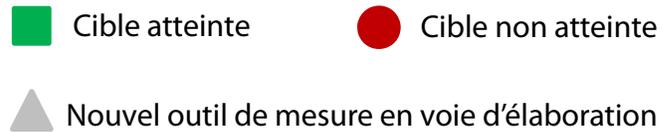
Remarque : En 2012, le conseil a approuvé l'élaboration d'un nouvel outil pour mesurer la prestation de services. On commencera à l'utiliser à l'automne 2013.

Satisfaction des clients¹



Buts stratégiques

Cibles et résultats annuels



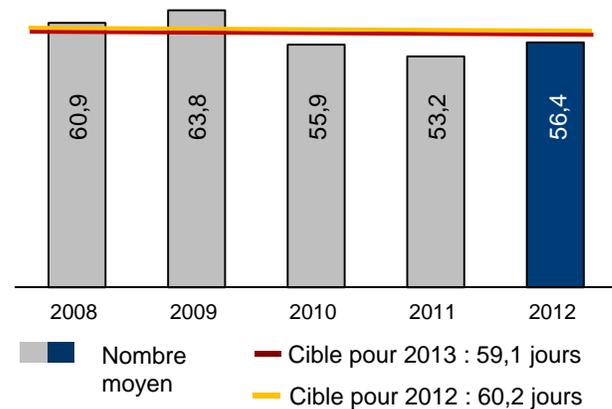
La reprise du travail

Nous réduirons la période écoulée avant que le travailleur blessé reprenne le travail en toute sécurité ou soit prêt à le reprendre de façon sécuritaire.

Cible annuelle

■ Le nombre moyen de jours pendant lesquels le travailleur blessé ayant un but quant à la reprise du travail reçoit des prestations sera inférieur à la moyenne pour les cinq dernières années.

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations¹⁰



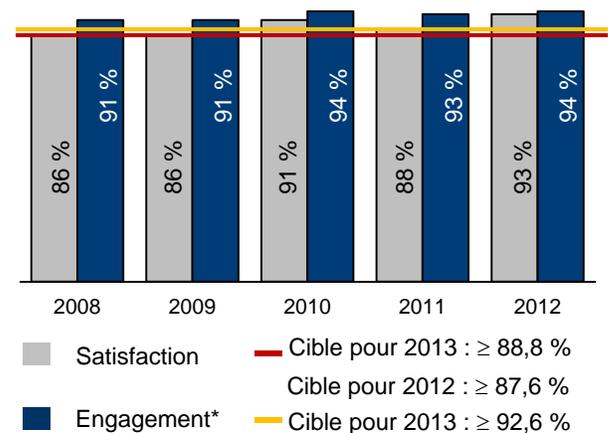
La satisfaction et l'engagement des employés

Nos employés estimeront que leur travail est très utile et fait une différence. Ils seront motivés par la compréhension de la façon dont leur rôle et leur apport individuel sont essentiels pour atteindre notre vision, notre mission, notre mandat, nos valeurs et nos buts.

Cible annuelle

■ Les niveaux de satisfaction et d'engagement des employés seront équivalents ou supérieurs à la moyenne pour les cinq dernières années.

Pourcentage d'employés satisfaits et engagés¹



*Des données pour une période de cinq ans sont disponibles pour la première fois en 2013.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

La gouvernance de qualité

Présence des membres du conseil – Réunions ordinaires de 2013

Membres	Premier trimestre – janvier à mars	Deuxième trimestre – avril à juin	Troisième trimestre – juillet à septembre	Quatrième trimestre – octobre à décembre
Gerard M. Adams, président et chef de la direction	4/4	3/4	3/3	
Michael Allen, représentant des travailleurs	4/4	3/4	3/3	
Michèle Caron, représentante des travailleurs	0/4	4/4	3/3	
David Ellis, représentant des employeurs	4/4	4/4	3/3	
Ronald Gaffney, président du Tribunal d'appel	2/4	4/4	2/3	
Judith Lane, représentante des employeurs	3/4	3/4	3/3	
Hector Losier, représentant des travailleurs	4/4	4/4	3/3	
Bill Oliver, vice-président du conseil d'administration	3/4	4/4	3/3	
Jean Stewart, représentante des employeurs	4/4	2/4	3/3	
Sharon Tucker, présidente du conseil d'administration	4/4	4/4	3/3	
Mel Vincent, représentant des employeurs	2/4	4/4	3/3	
Maureen Wallace, représentante des travailleurs	3/4	4/4	3/3	

Remarque : On ne tient pas compte de la présence aux réunions par téléphone.

Appels

- Le Tribunal d'appel a reçu 535 demandes d'appel, soit une diminution de 7,75 % à ce jour comparativement à la même période en 2012. Il a résolu 587 appels, soit 0,3 % moins d'appels à ce jour par rapport à la même période en 2012.

Engagement des intervenants

- Le Comité consultatif des travailleurs blessés est un comité parrainé par Travail sécuritaire NB engagé à représenter les questions d'intérêt pour les travailleurs blessés. À ce jour, le Comité :
 - a donné son point de vue sur la planification stratégique, les prestations de pension pour les accidents survenus avant 1982 et la période d'attente de trois jours;
 - a rencontré le Comité d'examen de la législation afin de donner son avis sur les trois premiers sujets d'examen, soit le calcul de l'indemnité en vertu du paragraphe 38.11(9) de la *Loi sur les accidents du travail*; le processus de règlement de différends; et la structure de gouvernance liée au Tribunal d'appel.

Gouvernance

- Dans le cadre de son engagement continu envers le perfectionnement professionnel, le conseil d'administration a participé à une séance de formation en matière d'investissement afin de l'aider à remplir ses responsabilités en matière de surveillance liées à la caisse des accidents.
- Il a également participé au Symposium sur la gouvernance et au Symposium sur l'apprentissage de l'ACATC 2013 que Travail sécuritaire NB a accueilli à Saint John.
- Les politiques que le conseil a approuvées au troisième trimestre sont indiquées à la page 13.

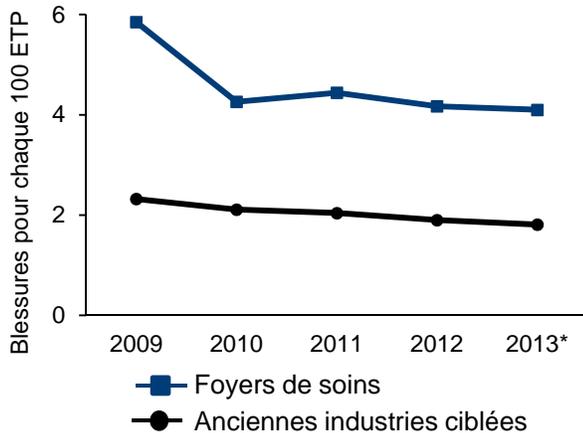
Taux de cotisation

- Dans le cadre d'une de ses principales activités de gouvernance, le conseil a fixé le taux de cotisation moyen de 2014. Il passera de 1,44 \$ par tranche de 100 \$ des salaires cotisables en 2013 à 1,21 \$ en 2014, soit une réduction de 0,23 \$. Cette réduction est attribuable au fait que Travail sécuritaire NB a atteint ses buts en matière de sécurité, d'équilibre et de reprise du travail. Le nouveau taux entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

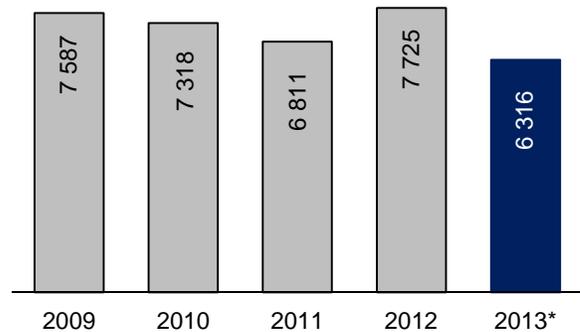
Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

La sécurité

Taux de blessures avec interruption de travail des industries ciblées^{2, 10, 11}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Conformité avec la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* – Ordres donnés^{2, 10}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Cible annuelle à ce jour

- À la fin de septembre 2013, le taux de blessures de la province s'élevé à 2,90 accidents par 100 ETP, soit un chiffre inférieur au troisième trimestre de 2012 (2,99) et à la cible de 3,19 pour 2013. On prévoit que la nouvelle politique sur les suppléments à l'indemnité exercera une pression négative sur l'atteinte du but en matière de sécurité.

Industries à risque élevé

- Travail sécuritaire NB continue à concentrer ses efforts sur les industries à risque élevé afin de créer une culture de sécurité durable. À ce jour :
 - le taux de blessures avec interruption de travail pour l'industrie ciblée actuelle, c'est-à-dire les foyers de soins, se chiffre à 4,10 blessures par 100 ETP, soit un chiffre inférieur au troisième trimestre de 2012 (4,58) et à la moyenne de cinq ans de 4,83;
 - le taux de blessures avec interruption de travail des anciennes industries ciblées se chiffre à 1,81 blessure par 100 ETP, soit un chiffre inférieur au troisième trimestre de 2012 (1,92) et à la moyenne de cinq ans de 2,15.
- L'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick Inc. et Travail sécuritaire NB ont conclu un contrat en vue de créer l'Association de sécurité des soins continus du Nouveau-Brunswick Inc. par le biais de dispositions de la *Loi sur les accidents du travail*. L'Association offrira une formation en santé et en sécurité propres aux industries afin de promouvoir la prévention des blessures.

Intervention au niveau des entreprises

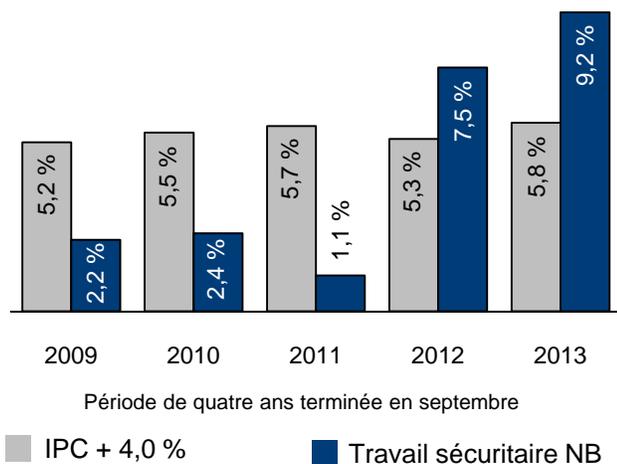
- Le programme de Travail sécuritaire NB visant les entreprises ciblées aide les employeurs à élaborer un système intégré de gestion de la santé et de la sécurité au travail. L'approche normalisée est fondée sur le programme de santé et de sécurité de la norme CSA Z1000, y compris un sondage sur la perception des employés et un outil de vérification. Les buts du programme amélioré sont les suivants :
 - améliorer les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail;
 - améliorer la gestion de l'incapacité au travail;
 - réduire le nombre de blessures.Le programme modifié devrait continuer à améliorer l'infrastructure de santé et de sécurité au sein des entreprises. En date de septembre 2013, le taux global de blessures de ces industries se chiffre à 4,67 par 100 ETP, soit un chiffre inférieur à la moyenne de cinq ans de 5,96.
- Travail sécuritaire NB offre une formation de deux jours sur les responsabilités des gestionnaires et des superviseurs en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail. Le programme est présenté en six modules.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

L'équilibre

Objectif de rendement n° 1⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) en plus de 4 %¹³ sur une moyenne mobile de quatre ans.

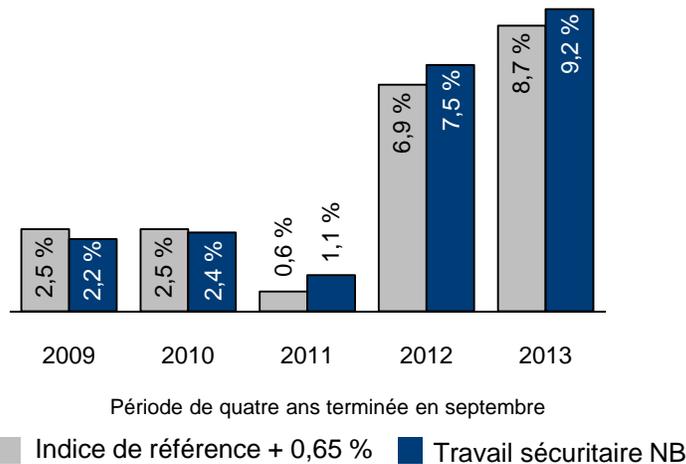


Gestion des placements rigoureuse

Le portefeuille de placements de Travail sécuritaire NB a connu une augmentation de 3,96 % au troisième trimestre de 2013 et une augmentation de 9,74 % à ce jour au 30 septembre 2013. Le rendement des marchés des actions internationales a augmenté dans la plupart des secteurs au troisième trimestre. Les banques centrales à l'échelle mondiale ont continué leurs politiques d'accompagnement monétaire, et les données économiques positives des États-Unis et de l'Europe ont aidé à faire augmenter les actions. La Réserve fédérale américaine a également annoncé qu'elle ne réduirait pas progressivement sa mesure d'assouplissement quantitative en septembre car elle voulait attendre qu'il y ait d'autres indications d'un rétablissement économique. L'indice des obligations canadiennes de l'univers DEX a connu une hausse de 0,11 % et les actions canadiennes, de 6,25 % pour le trimestre. Les actions américaines ont produit un rendement de 2,55 % (CAD). Les actions internationales (EAFE) ont connu une augmentation de 8,70 %. Les actions de marchés naissants ont produit un rendement de 3,18 %. La stratégie financière à long terme et les politiques de placement énoncent la stratégie de Travail sécuritaire NB visant à maintenir un niveau de pleine capitalisation et une discipline quant aux placements lors de conditions volatiles des marchés.

Objectif de rendement n° 2⁴

Le taux de rendement du portefeuille de placements doit être supérieur au rendement généré par le portefeuille de référence défini dans la politique de placement, et ce, de 0,65 %¹³ sur une moyenne mobile de quatre ans.



Gestion financière rigoureuse

Le revenu tiré des cotisations à la fin du troisième trimestre de 2013 a été 2,7 millions de dollars de moins que le montant prévu, et 16,2 millions de dollars de moins que l'exercice précédent. Cette diminution était surtout attribuable à la baisse du taux de cotisation moyen, qui est passé 1,70 \$ en 2012 à 1,44 \$ en 2013. Le revenu provenant des employeurs tenus personnellement responsables a été 8,0 millions de dollars de plus que le montant prévu, et 11,8 \$ millions de dollars de plus que l'exercice précédent. Cette augmentation est surtout attribuable à la modification apportée à la politique sur les suppléments à l'indemnité décrite à la prochaine page.

Le revenu des placements à la fin du troisième trimestre de 2013 a été 50,5 \$ millions de dollars de plus que prévu. Le taux de rendement à la fin du troisième trimestre s'est chiffré à 9,74 %, comparativement à un taux de rendement prévu au budget de 5,34 %.

L'équilibre

Gestion financière rigoureuse (suite)

Le total des dépenses à la fin du troisième trimestre de 2013 était inférieur de 11,5 millions de dollars au montant prévu au budget et 4,9 millions de dollars de plus que l'exercice précédent. Les coûts de réclamation étaient 8,8 millions de dollars de moins que prévu. Ce chiffre inférieur était surtout attribuable à une expérience des coûts de nouveaux accidents qui était meilleure que prévue. La diminution des coûts de réclamation a été en partie contrebalancée par une modification apportée à la politique sur les suppléments à l'indemnité. La politique stipule maintenant que la rémunération liée à l'emploi doit être gagnée et reçue pendant la période d'indemnisation pour être considérée un supplément à l'indemnité. Par le passé, elle précisait uniquement que la rémunération devait être reçue pendant la période d'indemnisation. Cette modification a entraîné une augmentation des coûts de réclamation et des engagements au titre des prestations se chiffrant à 21,4 millions de dollars. De ce chiffre, 7,6 millions de dollars avaient trait aux employeurs tenus personnellement responsables et n'avaient aucune incidence nette sur l'excédent pour la période terminée le 30 septembre 2013.

La modification apportée à la politique peut avoir un effet sur d'autres éléments tels que les tendances au niveau des réclamations, la période d'attente de trois jours et les gains estimatifs que le travailleur est en mesure de tirer. L'effet de ces éléments n'a pas encore été évalué et n'est pas compris dans les résultats financiers pour cette période.

Les frais d'administration et du Tribunal d'appel ainsi que les obligations prévues par la loi étaient inférieurs de 2,8 millions de dollars au montant prévu au budget et 0,8 million de dollars de plus que l'exercice précédent. Le 25 avril 2013, le conseil d'administration a mis fin à l'allocation de retraite pour les employés non syndiqués, et ce, à compter du 31 mai 2013. Les employés avaient l'option de recevoir un paiement comptant ou de reporter le montant auquel ils avaient droit jusqu'au moment de leur retraite. Le total des paiements comptants possibles pourrait atteindre 5,1 millions de dollars. Ce montant est 400 000 \$ plus élevé que le passif de 4,7 millions de dollars au 31 décembre 2012.

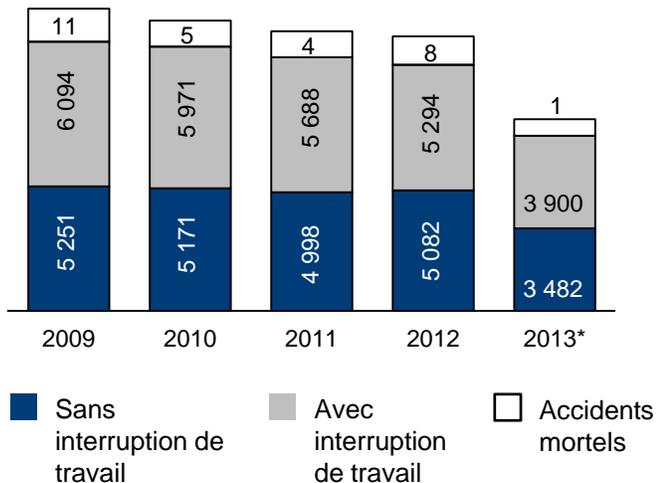
Ces résultats ont donné lieu à un excédent net de 79,1 millions de dollars pour la période comparativement à un excédent net prévu de 11,8 millions de dollars. Le pourcentage de capitalisation à la fin du troisième trimestre de 2013 s'est chiffré à 133,2 %, comparativement à 121,9 % à la fin du troisième trimestre de 2012.

Remarque : Les Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie figurent aux pages 16 et 17.

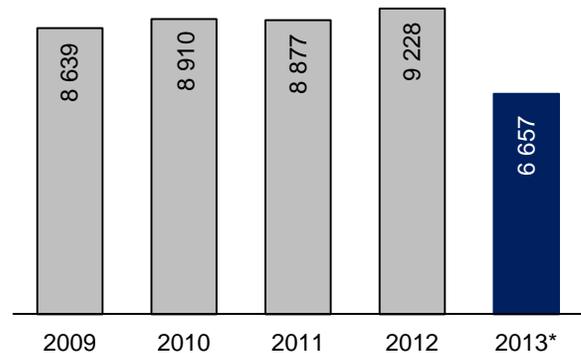
Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

Le service

Réclamations acceptées selon la catégorie^{2, 6, 7}
Annuel / Cumulatif à ce jour*



Conformité avec la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* – Inspections^{2, 10}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



Volume de réclamations

- À ce jour, le volume de réclamations a diminué de 4,5 % par rapport à la même période en 2012; le nombre de réclamations sans interruption de travail a diminué de 8,1 %; et les réclamations avec interruption de travail ont diminué de 1,1 %.

Jours écoulés avant le premier chèque

- À ce jour, le nombre de jours écoulés avant le premier chèque a augmenté de 1,0 jour (5,6 %), pour atteindre 18,9 jours pour les réclamations gérables⁵ comparativement à 2012, et de 0,3 jour (1,1 %) pour toutes les réclamations, pour se chiffrer à 26,2 jours par rapport à 2012.

Mise en œuvre de la décision relative aux suppléments

- En date d'octobre 2013, Travail sécuritaire NB avait appliqué la décision du conseil d'administration à 87 % des réclamations actives, et il commencera à l'appliquer aux réclamations fermées.

Inspections

- Travail sécuritaire NB aide les employeurs à se conformer à la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* en effectuant des inspections aux lieux de travail. Un total de 6 657 inspections ont été effectuées au troisième trimestre de 2013, soit une augmentation comparativement au troisième trimestre de 2012 (6 417 inspections).

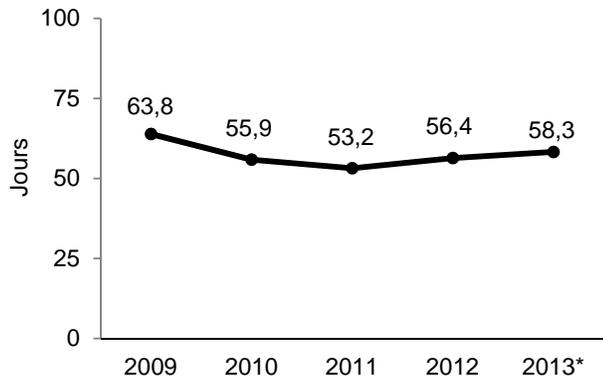
Mesurer et évaluer la satisfaction des clients

- Une société de recherche indépendante a restructuré l'outil de sondage de Travail sécuritaire NB visant à comprendre la perception des clients à l'égard de la prestation des services ainsi que de la culture de santé et de sécurité dans les lieux de travail néo-brunswickois. L'outil a été élaboré à la suite de recherches, de la consultation et d'essais. Un sondage complet sera effectué à l'automne 2013 auprès :
 - des travailleurs blessés;
 - des employeurs inscrits;
 - des travailleurs en général;
 - des employeurs non inscrits;
 - des intervenants.

Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

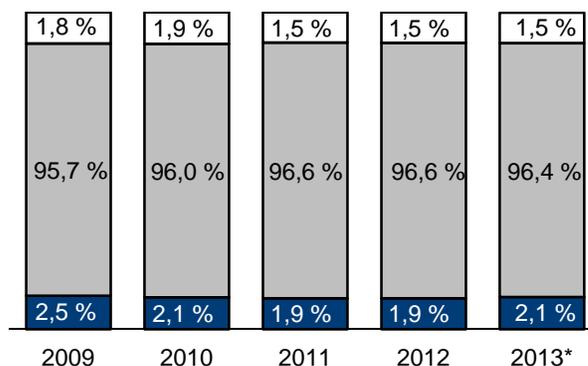
La reprise du travail

Nombre de jours pendant lesquels le client reçoit des prestations^{2, 10, 11}
(Annuel / Cumulatif à ce jour*)



● Clients ayant un but quant à la reprise du travail

Réclamations avec interruption de travail réglées^{2, 10}
But quant à la reprise du travail et prestations complètes d'invalidité à long terme (annuel / cumulatif à ce jour*)



■ Prestations complètes □ N'ont pas repris le travail d'invalidité à long terme
■ Repris le travail / Même situation d'emploi qu'avant l'accident

Cible annuelle à ce jour

- À la fin de septembre 2013, le nombre de jours pendant lesquels les travailleurs blessés ayant un but quant à la reprise du travail reçoivent des prestations est de 58,3 jours, soit un chiffre inférieur à la cible de 2013 (59,1 jours). On prévoit que la politique sur les suppléments à l'indemnité exercera une pression négative sur l'atteinte du but en matière de reprise du travail.

Promotion de la médecine du travail

- Travail sécuritaire NB ainsi que ses partenaires, soit les commissions des accidents du travail de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, ont lancé un nouveau cours en médecine du travail intitulé « Les pièges d'un congé de maladie » à l'intention des médecins de famille. Le cours agréé est offert par le biais du site Web de formation médicale continue de la Dalhousie University et aborde les sujets suivants :
 - des décisions fondées sur des preuves;
 - des évaluations structurées;
 - des recommandations pour la reprise du travail avec mesures d'adaptation au lieu de recommandations pour des absences du travail.

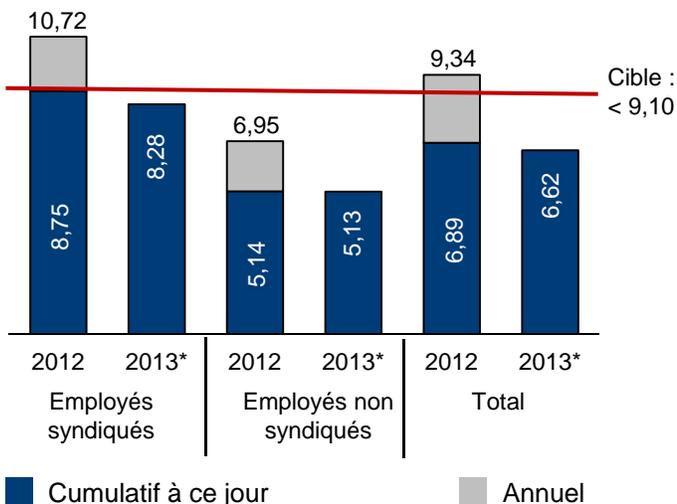
Pratiques de pointe en matière de réadaptation médicale

- Le Centre de rééducation de Travail sécuritaire NB a reçu un agrément de trois ans pour les services suivants :
 - les services d'évaluation professionnelle;
 - les programmes de réadaptation professionnelle complets (Programme de rétablissement).La Commission on Accreditation of Rehabilitation Facilities (CARF), un organisme international d'agrément pour les secteurs de la santé, a accordé l'agrément au Centre à la suite d'un processus d'examen par ses pairs.

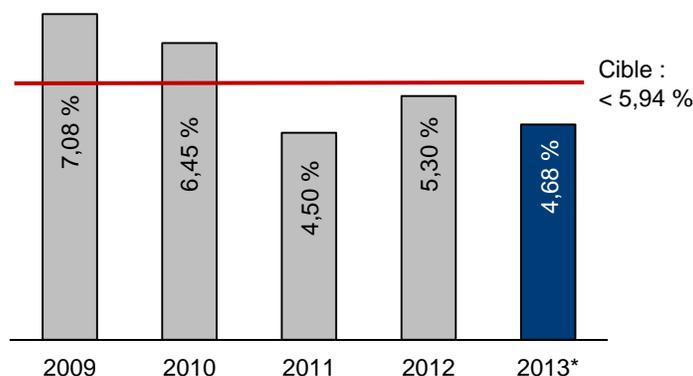
Atteindre nos buts : notes de la direction pour le troisième trimestre

La satisfaction et l'engagement des employés

Jours d'absence^{3, 8}
Annuel / Cumulatif à ce jour*



Roulement du personnel^{13, 9}
Pourcentage de tous les employés (annuel / cumulatif à ce jour*)



Santé, sécurité et mieux-être

- Aucune nouvelle réclamation avec interruption de travail n'a été acceptée en vertu de la *Loi sur les accidents du travail* au troisième trimestre. Cinq réclamations ont été acceptées à ce jour en 2013.
- Parmi les activités terminées dans le cadre du plan de santé et de sécurité au troisième trimestre, on retrouve :
 - l'examen des plans des mesures d'urgence;
 - l'examen et la mise à jour des codes des mesures d'urgence.

Planification de la relève et perfectionnement professionnel

- Au troisième trimestre, 24 postes ont fait l'objet d'un concours, dont 5 étaient des postes permanents. Deux de ces postes ont donné lieu à une promotion interne.
- Le Service des ressources humaines a offert des activités générales de perfectionnement professionnel, y compris :
 - la formation *Sécurité en premier* pour les étudiants d'été;
 - des séances d'orientation à l'intention des nouveaux employés.
- À la fin du troisième trimestre, les trois stagiaires en gestion en étaient à la moitié de leur affectation, recevant de l'encadrement de directeurs de divers services, y compris les bureaux de région.

Engagement des employés

- Une tierce partie indépendante a effectué le sondage annuel sur la satisfaction des employés de Travail sécuritaire NB au troisième trimestre afin de mesurer la satisfaction dans les secteurs suivants :
 - la direction de l'organisme;
 - le milieu de travail;
 - la communication;
 - la satisfaction au travail;
 - la supervision;
 - l'engagement des employés;
 - la rémunération;
 - l'avis en ce qui concerne Travail sécuritaire NB en tant qu'un bon employeur.

Salaires et avantages sociaux

- Le conseil d'administration a reçu le rapport d'évaluation des postes de Knightsbridge Robertson Surette et a donné aux employés des instructions pour qu'ils procèdent à l'adoption du système d'évaluation de postes Hay pour l'organisme.
- L'examen indépendant de l'approche stratégique du Service des ressources humaines s'est poursuivi et le rapport est prévu d'ici la fin de l'exercice.

Évaluation des risques

Dans le cadre du processus annuel de la planification stratégique, le conseil d'administration détermine et évalue les risques qui pourraient avoir des répercussions sur la capacité de Travail sécuritaire NB d'atteindre ses buts, et y réagit.

Mises en garde de la direction

La direction continue de surveiller et de gérer les risques déterminés. Aucune mise en garde à signaler à l'heure actuelle.

	Niveau	Stratégie
Risques liés au mandat unique		
Équilibre des décisions relatives aux prestations afin d'assurer l'équité entre les générations et la durabilité du régime	Prudence nécessaire	Réduire
Équilibre des améliorations apportées aux prestations et des taux de cotisation	Prudence nécessaire	Réduire
Effet des objectifs en matière de politique du conseil non atteints	Prudence nécessaire	Réduire
Planification de la relève des membres du conseil	Inacceptable	Réduire
Divergences entre les décisions du Tribunal d'appel et les politiques du conseil	Inacceptable	Réduire
Différentes attentes quant au rôle de Travail sécuritaire NB en matière de santé et de sécurité	Inacceptable	Réduire
Lacunes et retards au niveau des lois et des règlements en matière d'hygiène et de sécurité au travail	Inacceptable	Réduire
Niveau de capitalisation	Inacceptable	Réduire
Définition du rôle de Travail sécuritaire NB en matière de reprise du travail	Prudence nécessaire	Réduire
Risques opérationnels		
Répercussions d'événements catastrophiques sur la continuité des opérations	Prudence nécessaire	Réduire
Nombre d'employés qui prennent leur retraite	Inacceptable	Réduire
Maintien d'employés de Travail sécuritaire NB dans les domaines spécialisés	Prudence nécessaire	Réduire
Possibilité que les employés de Travail sécuritaire NB subissent des blessures psychologiques	Prudence nécessaire	Réduire
Risques pour la réputation		
Décisions du gouvernement indépendantes des recommandations du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Effets des recommandations d'organismes externes sur Travail sécuritaire NB	Prudence nécessaire	Réduire
Protection de l'intégrité du régime	Acceptable	Réduire
Image publique de Travail sécuritaire NB	Inacceptable	Réduire
Défaut de prendre des mesures sur les principaux risques ou les principales priorités dans un délai raisonnable	Inacceptable	Réduire
Risques externes		
Augmentation des blessures liées à une diminution des compétences et du nombre de travailleurs	Acceptable	Accepter
Nouvelles industries à risque élevé	Prudence nécessaire	Réduire
Modifications apportées aux lois, aux règlements ou aux politiques dans d'autres provinces et territoires	Prudence nécessaire	Réduire
État de santé général des travailleurs néo-brunswickois	Prudence nécessaire	Accepter
Disponibilité et coûts des soins de santé	Prudence nécessaire	Accepter
Répercussions du vieillissement de la population sur les lieux de travail sécuritaires	Acceptable	Accepter

Priorités législatives et en matière de politiques

Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB détermine les ressources et les attribue aux priorités clés en matière de législation et de politiques. Le tableau qui suit indique la date à laquelle les priorités sont terminées.

Priorités de 2012-2013 approuvées au premier trimestre de 2013	Approbation	Date d'achèvement
Politique n° 23-200 – Salaires cotisables	Conseil	Le 31 janvier 2013
Politique n° 23-300 – Classification des employeurs	Conseil	Le 31 janvier 2013
Politique n° 23-400 – Vérification des comptes d'employeurs	Conseil	Le 31 janvier 2013
Politique n° 23-600 – Établissement des taux de cotisation de base	Conseil	Le 31 janvier 2013
Politique n° 23-605 – Système d'évaluation de l'expérience	Conseil	Le 31 janvier 2013
Politique n° 23-703 – Cotisation fondée sur une sous-estimation ou une sous-déclaration des salaires	Conseil	Le 31 janvier 2013
Politique n° 23-704 – Late Filing Penalty	Conseil	Le 31 janvier 2013
Barème des frais n° 29-301 – Cotisation des volontaires	Conseil	Le 31 janvier 2013
Politique n° 37-100 – Stratégie financière à long terme	Conseil	Le 31 janvier 2013
Politique n° 21-109 – Critères d'admissibilité – Maladies infectieuses	Conseil	Le 20 février 2013
Politique n° 21-111 – Critères d'admissibilité – Maladies professionnelles	Conseil	Le 20 février 2013
Politique n° 21-505 – Avances et versements globaux – prestations d'indemnisation	Conseil	Le 20 février 2013
Politique n° 41-007 – Protection de la vie privée et des renseignements personnels	Conseil	Le 20 février 2013
Priorités de 2013-2014 établies en avril 2013	Approbation	Date d'achèvement
Trois principales priorités		
Examen de la loi		En cours
Période d'attente de trois jours		
Ressources humaines		
Priorités législatives		
<i>Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail</i> – Tribunal d'appel		En cours
<i>Loi sur les accidents du travail</i> – Suppléments à l'indemnité		
<i>Loi sur les accidents du travail</i> – Travailleurs âgés de moins de 21 ans		
<i>Loi sur les accidents du travail</i> – Avis d'accident	Gouvernement	Le 21 juin 2013 – Sanction royale
<i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail</i> – Dispositions générales	Gouvernement	Le 21 juin 2013 – Sanction royale
Approbation des modifications réglementaires par le conseil d'administration		
Prestations versées avant 1982		
Diminution physique permanente		
Hygiène du travail / Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)		
Règlements régissant les opérations forestières		
Examen de l'industrie de la construction		

Priorités de 2013-2014 établies en avril 2013	Approbation	Date d'achèvement
Gouvernance et administration		
Politique n° 20-100 – Principes de prestation des services		
Politique n° 21-290 – Recouvrement de paiements en trop liés à une réclamation		
Politique n° 31-510 – Gestion de la continuité des opérations	Conseil	Le 30 mai 2013
Politique n° 33-000 – Ressources humaines	Conseil	Le 30 mai 2013
Politique n° 34-200 – Objectifs de placement		
Politique n° 34-205 – Énoncé de philosophie et de principes en matière de placements	Conseil	Le 14 mars 2013
Barème des frais n° 39-205 – Barème des dépenses et allocations des membres à temps partiel du conseil d'administration et du Tribunal d'appel	Conseil	Le 26 septembre 2013
Politique n° 41-002 – Énoncé de gouvernance – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB		
Politique n° 41-003 – Gouvernance – Engagement des intervenants		
Politique n° 41-010 – Gouvernance – Principes du conseil d'administration régissant les activités du Tribunal d'appel		
Politique n° 46-220 – Poursuites contre un tiers		
Politique n° 46-300 – Fraude et abus		
Politique n° 46-305 – Indemnisation		
Services aux employeurs		
Politique n° 21-300 – Attribution des coûts de réclamation		
Politique n° 23-610 – Système d'incitation financière à la sécurité		
Politique n° 23-715 – Exigences législatives et services aux employeurs		
Santé et sécurité au travail		
Politique n° 24-001 – Philosophie de la santé et de la sécurité au travail		
Politique n° 24-015 – Droit de refuser de travailler pendant une pandémie	Conseil	Le 30 mai 2013
Politique n° 24-100 – Financement d'une association de sécurité		
Politique n° 26-010 – Définition de salarié		
Politique n° 31-500 – Santé et sécurité	Conseil	Le 30 mai 2013
Évaluation et engagement		
Processus d'évaluation de la satisfaction des clients		En cours

Admissibilité et prestations

Politique n° 21-010 – Définition de travailleur		
Politique n° 21-040 – Intérêts sur les prestations liées aux réclamations et les comptes d'employeurs		
Politique n° 21-112 – Critères d'admissibilité – Perte d'audition		
Politique n° 21-113 – Évaluation des renseignements		
Politique n° 21-206 – Financement des prestations de rente		
Politique n° 21-208 – Travailleurs âgés de moins de 21 ans		
Politique n° 21-210 – Calcul de l'indemnité		
Politique n° 21-211 – Période d'attente de trois jours		
Politique n° 21-215 – Suppléments à l'indemnité	Conseil	Le 26 juillet 2013
Politique n° 21-219 – Virement des prestations d'indemnisation		
Politique n° 21-230 – Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada déduites des prestations pour perte de gains et remboursement d'impôt		
Politique n° 21-250 – Diminution physique permanente		
Politique n° 21-270 – Révision annuelle des prestations		
Politique n° 21-410 – Indemnité pour travail autonome		
Politique n° 21-513 – Définition de « survivant »		
Politique n° 21-515 – Prestations de survivant		
Barème des frais n° 29-220 – Frais de déplacement	Conseil	Le 26 septembre 2013
Barème des frais n° 29-551 – Prothèses auditives et piles		

Aide médicale et appareils de réadaptation

Politique n° 21-403 – Modifications apportées au domicile		En cours
Politique n° 25-003 – Soins à domicile et indépendance		
Politique n° 25-007 – Prothèses, orthèses et appareils de réadaptation		
Politique n° 25-010 – Conditions personnelles non indemnisables qui entrent en jeu pendant la réadaptation		
Politique n° 25-012 – Aide médicale – Opiacés	Comité de direction	Le 6 septembre 2013
Politique n° 25-014 – Décisions relatives à l'aide médicale	Comité de direction	Le 6 septembre 2013
Politique n° 25-030 – Douleur chronique		
Politique n° 25-070 – Responsabilité en matière de réadaptation		
Barème des frais n° 29-510 – Lunettes prescrites		
Barème des frais n° 29-550 – Allocations pour soins personnels		

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Les résultats d'exploitation exposent en détail le revenu et les dépenses de Travail sécuritaire NB pour le troisième trimestre de 2013, par rapport aux chiffres budgétés et à la période correspondante de l'exercice antérieur. Les mouvements de la trésorerie exposent en détail les rentrées et les sorties de fonds pour le troisième trimestre de 2013, par rapport à la période correspondante de l'exercice antérieur.

Résultats d'exploitation (non vérifiés) Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013

	Budget (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Revenus			
Cotisations, y compris les employeurs tenus personnellement responsables	127 726 \$	133 000 \$	137 431 \$
Placements	59 567	110 037	81 126
	187 293 \$	243 037 \$	218 557 \$
Dépenses			
Frais engagés au titre des réclamations	140 737	131 968	127 932
Administration	32 291	29 711	28 906
Tribunal d'appel	1 438	1 284	1 189
Obligations prévues par la loi	994	972	1 028
	175 690 \$	163 935 \$	159 055 \$
Excédent net	11 833 \$	79 102 \$	59 502 \$

Résultats d'exploitation et mouvements de la trésorerie

Mouvements de la trésorerie (non vérifiés)

Période de neuf mois terminée le 30 septembre 2013

	Réel (Cumulatif à ce jour) (en milliers)	Antérieur (Cumulatif à ce jour) (en milliers)
Rentrées et sorties de fonds liées à l'exploitation		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Employeurs cotisés	100 142 \$	118 358 \$
Employeurs tenus personnellement responsables	22 362	20 068
Intérêts et dividendes	22 262	23 050
Province du Nouveau-Brunswick	–	–
	<hr/> 144 766	<hr/> 161 476
Sorties de fonds affectées aux utilisations suivantes :		
Travailleurs blessés ou tiers au nom des travailleurs blessés	103 285	100 867
Fournisseurs et employés, pour des services administratifs et autres	35 236	34 660
	<hr/> 138 521	<hr/> 135 527
Rentrées nettes de fonds liées à l'exploitation	6 245	25 949
Rentrées et sorties de fonds liées à l'investissement		
Rentrées de fonds provenant des sources suivantes :		
Vente de placements	251 587	255 406
Sorties de fonds affectées à l'utilisation suivante :		
Acquisition de placements	229 197	273 016
Acquisition d'immobilisations	926	872
	<hr/> 230 123	<hr/> 273 888
Sorties nettes de fonds liées à l'investissement	(21 464)	(18 482)
Augmentation des espèces pendant l'exercice	27 709	7 467
Espèces et placements à court terme, début de la période	16 611	21 774
Espèces et placements à court terme, fin de la période	44 320 \$	29 241 \$

Les résultats d'exploitation et les mouvements de la trésorerie ont été dressés conformément aux conventions et pratiques comptables précisées dans les notes afférentes aux états financiers présentées dans le *Rapport annuel 2012* de Travail sécuritaire NB.

Notes

1. Les résultats annuels sont établis selon les données présentées dans le document intitulé *Résultats de fin d'exercice 2012 en matière de gouvernance*.
2. Source : Division des services de travail sécuritaire, 30 septembre 2013.
3. Source : Service des ressources humaines, 30 septembre 2013.
4. Source : Division des services généraux, 30 septembre 2013.
5. Les réclamations gérables ne comprennent pas, par exemple, celles qui ont été présentées en retard, qui ont fait l'objet d'un appel ou pour lesquelles un employeur a présenté une formule de décision.
6. Ne comprend pas les dossiers ouverts qui ne deviennent pas une réclamation.
7. Tous les accidents mortels relevaient de la *Loi sur les accidents du travail* en 2013, selon l'année de l'accident.
8. Jours d'absence = total des jours d'absence / (postes réels prévus au budget annuel - postes vacants).
9. Roulement du personnel (exprimé en pourcentage) = (nombre d'employés quittant l'organisme / ETP) * 100.
10. Les chiffres sont rajustés chaque trimestre à mesure que les données arrivent à échéance.
11. Des tendances plus précises peuvent être déterminées à la fin de l'exercice une fois que les données sont arrivées à échéance et que les influences saisonnières ont diminué.
12. Source : « Principaux indicateurs statistiques des résultats », Association des commissions des accidents du travail du Canada (ACATC), n° 21. Remarque : Le Nouveau-Brunswick a une période d'attente de trois jours. Par conséquent, le nombre de réclamations avec interruption de travail pourrait ne pas refléter toutes les blessures avec interruption de travail, telles qu'elles sont définies par l'ACATC.
13. Avant le 31 mars 2012, l'objectif de rendement n° 1 était l'indice des prix à la consommation (IPC) + 3,8 % et l'objectif de rendement n° 2 était le portefeuille de référence + 0,75 %. Ces changements sont attribuables à une mise à jour de la Politique n° 34-200 – Objectifs de placement.

Coordonnées

1 800 222-9775
www.travailsecuritairenb.ca

1, rue Portland
Case postale 160
Saint John (N.-B.) E2L 3X9